

EPU Vétérinaire d'endurance – Niveau 2

Programme prévisionnel

1^{ère} partie : L'équipe vétérinaire

8h30-8h40	Introduction – la problématique du haut niveau en endurance	<i>CR-JLL</i>
8h40-9h00	Constitution du jury en endurance - rôles respectifs	<i>CR-GN</i>
9h00-9h20	Qualifications des juges pour participer aux grandes épreuves	<i>AS-GN</i>
9h20-9h40	Discussion	

2^{ème} partie : Les éliminations en endurance à haut niveau

9h40-10h00	Conséquences des éliminations à haut niveau	<i>JLL</i>
------------	---	------------

10h15-12h15 La communication sur les courses

par Michel LORA, Directeur de GII, organisme de formation en communication et management depuis 1980

⇒ Comment annoncer les décisions d'élimination à des cavaliers/propriétaires qui ne sont pas en situation d'entendre?

⇒ Comment gérer les relations entre membres du jury alors qu'il n'y a pas d'autorité hiérarchique ?

3^{ème} partie : Applications pratiques

13h30-14h00	Règlement / particularités du règlement FEI / FFE 2008	<i>GN</i>
14h00-15h00	Utilisation du règlement pour résoudre les problèmes de terrain (exercices pratiques)	<i>CR, AS, GN</i>
15h00-15h15	Nouveautés en thérapeutique équine	<i>Virbac</i>
15h30-18h00	Standardisation des jugements :	<i>collège</i>
	- éliminations pour boiterie (à partir de vidéo)	
	- éliminations métabolique (à partir de cas réels)	
	- test de ré-examen (à partir de cas réels)	

Table ronde : Propositions de nouvelles règles pour les votes en vue d'une élimination

Intervenants : Gérard NICOLAS, juge FEI - Jean-Louis LECLERC, entraîneur des équipes de France d'endurance – Antoine SEGUIN, vétérinaire FEI – Céline ROBERT, vétérinaire FEI



Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

« Vétérinaire d'endurance niveau 2 »

Le 21 février 2008

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: Prénom :

Date de naissance: / / / 19/ / / Lieu de naissance :

Adresse:

.....

Code Postal : / / / / / Ville :

Tél : Fax :

Portable : (obligatoire)

E-Mail : (obligatoire)

QUALITE

HOMME

FEMME

NATIONALITE

France

Union européenne

Hors Union européenne

ACTIVITE avant l'entrée en stage

Profession libérale

Salarié

Etudiant

Demandeur d'emploi

Autre (préciser)

COÛT DE LA FORMATION :

Coût global de la formation, non assujetti à la T.V.A. (article 261-4-4° du CGI) : **250 €** (euros)

Cette somme est affectée aux coûts pédagogiques :

- Charges de structures, de fonctionnement et d'équipement
- Charges d'exécution des conventions et rémunérations des intervenants

→ Tourner SVP



Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

MODALITES DE PAIEMENT

Le stagiaire s'engage à s'acquitter des frais de formation par chèque joint au présent bulletin et libellé au nom de l'Agent comptable de l'E.N.V. d'Alfort.

IMPORTANT : si les frais sont pris en charge par un organisme payeur, en **préciser obligatoirement** le nom et les coordonnées :

.....
.....

Pour les virements :

Domiciliation bancaire : **TRESORERIE GENERALE DE CRETEIL** - 1 place du Gal Billote - 94040 CRETEIL CEDEX
Code banque : 10071 Code guichet : 940000 N° compte : 00001000109 Clé : 30

DISPOSITIONS GENERALES DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nature et caractéristiques de la présente action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation, de promotion, de prévention, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement de connaissances prévue par l'article de référence.

Organisation de la présente formation

L'établissement fournit les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires au bon déroulement de l'action présente.

Copyright

Les documents de toute nature, distribués au cours de la formation, sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinés uniquement à une utilisation personnelle de la part du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces documents sont interdites et rentrent dans le domaine d'application de la loi sur le copyright.

Protection sociale et risques d'accidents

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait à l'Ecole chez le maître de stage.

Résiliation

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Annulation ou absence

Aucun remboursement ne pourra être sollicité en cas d'annulation d'inscription dans les 15 jours précédant la formation, ou en cas d'absence, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9.

N° d'agrément d'organisme de formation : 1194 P 002694

N° SIRET : 199 406 083 000 14

Fait à _____, le _____

Signature :

Ce document, dûment signé, est à retourner à :

E.N.V.A. - Bureau de la Formation Continue

7 avenue du Général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORT Cedex

☎ 01.43.96.70.27/38 📠 01.43.96.70.54 ✉ vpiquerel@vet-alfort.fr